Référendum cantonal pour préserver les droits des locataires

Contre la suppression de la gratuité du Tribunal des baux

Le PSV vous invite à signer la feuille de signatures ci-jointe pour combattre la nouvelle juridiction en matière de bail. Nos arguments:

1. Ne pas supprimer une gratuité voulue par le peuple

Pour défendre les droits des locataires, les Vaudois-es ont voulu une **procédure simple et gratuite**. C'est dans ce but qu'ils ont accepté en 1981 une initiative populaire de l'ASLOCA pour la gratuité du Tribunal des baux. Aujourd'hui, **rien ne justifie l'abolition de cette gratuité** qui permet aux locataires, quelle que soit leur condition, de faire valoir leurs droits.

2. Garantir les droits des locataires face à la pénurie

Nous vivons la plus **grave pénurie de logements** des 20 dernières années avec un taux de logements vacants de 0.4% en moyenne pour le canton. Cela entraîne une **augmentation des loyers** et permet à certains propriétaires d'imposer des conditions **injustes et illégales**. Dans ce contexte, il est d'autant plus important que les locataires puissent obtenir justice devant le Tribunal des baux indépendamment de leurs moyens financiers.

3. S'opposer au lobbyisme des milieux immobiliers

Toujours opposés à cette gratuité, **les milieux immobiliers veulent dissuader les locataires de recourir** et restreindre leurs droits. Tout cela pour mieux imposer leur diktat et leurs prix sur le marché du logement. Il faut s'y opposer.

Signez le référendum ci-joint et renvoyer les feuilles, même incomplètes, **avant le 15 février 2010** à

Parti socialiste vaudois
Place Chauderon 5
1003 Lausanne